

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je puis ajouter que je me réjouis de ce que l'honorable député manifeste actuellement des préoccupations qu'il ne manifestait pas naguère, alors que l'ancien Gouvernement était au pouvoir.

**L'hon. M. Pickersgill:** Qui absorbe présentement le temps de la Chambre?

**M. Murphy (Westmorland):** C'est exact; on n'a qu'à lire le hansard.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je signale simplement que toute décision qui sera prise sera annoncée à la Chambre.

**M. Gauthier (Portneuf):** Des promesses.

**M. Murphy (Westmorland):** Consultez le hansard.

**M. l'Orateur:** Je ne suis pas sûr que le très honorable premier ministre invoque à ce sujet le Règlement, mais je rappelle à la Chambre que la question générale qui consiste à savoir si le gouvernement a l'intention de présenter un projet de loi me semble mal à propos à l'appel de l'ordre du jour, parce qu'elle demande au gouvernement d'annoncer son programme au moment des questions.

**L'hon. M. Pickersgill:** Cela se fait depuis toujours.

**M. l'Orateur:** Il est assez difficile, je crois, de trancher jusqu'à quel point on peut aborder des sujets de politique administrative durant la période réservée aux questions. Je n'ai pas l'intention de rendre une décision, mais j'aimerais saisir bientôt l'occasion d'exprimer mon opinion sur le sujet et d'établir, si je le puis, une distinction entre les questions qui visent à demander au gouvernement de préciser ses intentions quant à son administration et ses responsabilités quotidiennes et celles qui consistent à lui demander des déclarations sur des sujets de politique administrative de portée générale qu'on ne saurait évidemment pas aborder à la période des questions. Si la Chambre veut bien me permettre de préparer à son intention un exposé que je lui soumettrai sur le sujet, je serai heureux de le faire.

**M. Gauthier (Portneuf):** Je pense que la différence est dans les promesses que fait le gouvernement.

## LE NATIONAL CANADIEN

MONTRÉAL—PRÉSUMÉE RÉCLAMATION POUR  
DOMMAGES CAUSÉS À LA CATHÉDRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raymond O'Hurley (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir des éclaircissements du ministre des Transports au sujet d'une rumeur répandue par un journal

de Montréal, selon laquelle les autorités de la cathédrale de Montréal réclamaient des dommages-intérêts des dirigeants des chemins de fer Nationaux qui sont responsables de la construction du nouvel hôtel Reine Élisabeth. Le ministre sait-il si de tels dommages ont été causés et si une réclamation a été faite? Le cas échéant, verra-t-on à payer les dommages?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de poser cette question. Quand j'ai été mis au courant de cette affaire ce matin, je suis allé aux renseignements et la direction des chemins de fer Nationaux du Canada m'a informé qu'aucun dégât n'avait été causé à la cathédrale, qu'il n'y a eu aucune réclamation et, bien entendu, aucun paiement. En outre, la direction m'a dit que la plus étroite collaboration avait existé entre le chemin de fer et le diocèse durant tout le cours de la construction de l'hôtel et qu'elle appréciait beaucoup cette collaboration.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LA POLLUTION DE L'AIR À TORONTO—DEMANDE  
DE COLLABORATION FÉDÉRALE POUR RÉDUIRE  
LES RISQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Haidasz (Trinity):** Monsieur l'Orateur, étant donné que, selon M. Belyea, directeur du service de lutte contre la pollution de l'air de la municipalité de l'agglomération urbaine de Toronto, une forte proportion de la pollution de l'air de cette ville vient de la fumée qui se dégage des rotondes et locomotives de chemin de fer dans la ville de Toronto et devient alarmante, et vu qu'un comité spécial de l'assemblée législative d'Ontario chargé d'étudier la lutte contre la pollution de l'air et contre la fumée a remarqué que "en Ontario, les chemins de fer fonctionnent encore sous le régime d'un décret désuet de la Commission des transports qui remonte à 1908" et qui entrave l'efficacité des règlements relatifs à la lutte contre la fumée à Toronto, et vu que, une fois la canalisation du Saint-Laurent terminée, les navires qui entreront dans le port de Toronto pollueront probablement l'air, le ministre des Transports demanderait-il à ses fonctionnaires d'étudier cette question et de collaborer avec le directeur de la lutte contre la pollution de l'air, afin d'atténuer cet inconvénient pour la santé des humains et pour leurs biens?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Oui, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de le faire.